

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE262

présenté par

Mme Lenne, Mme Pitollat, M. Sempastous, M. Anato, Mme Michel, Mme Tanguy, Mme Boyer,
Mme Rilhac, Mme Krimi, M. Kerlogot, M. Simian, Mme Sylla, Mme Genetet, M. Maire,
Mme Clapot, Mme Jacqueline Dubois, Mme Thomas, Mme Saint-Paul, Mme Sarles, M. Raphan et
M. Kokouendo

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 67,

insérer la phrase suivante :

« A ce titre, la France souhaite donc inscrire la question des mille premiers jours de l'enfant au cœur de son action. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a vocation à entériner la politique publique des 1000 premiers jours de l'enfant au cœur de l'APD française.

Entre le début de la grossesse où le fœtus commence à interagir avec son environnement et celui où l'enfant prononce ses premières phrases, une partie considérable de son développement est en jeu. Cette période, comprise entre le 4^{ème} mois de grossesse et les deux ans de l'enfant, ce sont les 1000 premiers jours. Elle se caractérise par un rythme de croissance sans équivalent à l'échelle d'une vie : le bébé grandit de deux centimètres par mois, la taille de son cerveau est multipliée par cinq et les connexions neuronales s'y établissent à la fréquence de cent mille par minute.

C'est pourquoi il est essentiel, si ce n'est primordial, d'inscrire dans notre feuille de route la priorité donnée aux 1000 premiers jours de l'enfant pour lutter contre la pauvreté dans toutes ses dimensions, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, tant de l'enfant que de sa maman.